

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0155/PR/MPICRP complétant l'Arrêté portant création d'un Comité National d'Organisation d'un Forum Economique Franco Djiboutien.

n° 2009-0155/PR/MPICRP

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
21 février 2009

Numéro JO
n° 4 du 28/02/2009

Date du numéro
28 février 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU L'Arrêté n°2009-054/PRE/MPICRP du 14 janvier 2009 portant création du Comité National d'Organisation du Forum Economique Franco-Djiboutien

SUR Proposition du Ministre de la Promotion des Investissements, chargé des Relations avec le Parlement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Comité National d'Organisation est placé sous la tutelle du Ministre de la Promotion des Investissements, chargé des Relations avec le Parlement qui en assure la présidence. La vice présidence de ce comité est assurée par le Président de la Chambre du Commerce de Djibouti. La coordination de tous les travaux de préparation et d'organisation est conjointement assurée par le Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements et le Secrétaire Général de la Chambre du Commerce de Djibouti.

Article 2

Des organes du Comité National d'Organisation Outre les coordinateurs, le Comité National d'Organisation est composé d'un Comité Directeur et de Sous-Comités.

Article 3

Le Comité Directeur a pour mission d'assister le Président et le Vice-président dans la conduite des travaux du Comité National d'Organisation et d'encadrer les travaux des Sous-Comités. A cet effet, il est notamment chargé d'assurer les attributions suivantes

- la coordination avec la partie française (MEDEF International, Ambassade)
- l'adoption du programme du Forum, en partenariat avec la partie française
- lancement des invitations et l'homologation des participants au Forum
- organisation de la cérémonie d'ouverture
- l'adoption du budget des Sous-Comités
- la supervision, le contrôle et la coordination des travaux des Sous-Comités
- la validation des documents de séances. Sont membres du Comité Directeur
- M. Fahmy Ahmed El Hag, Conseiller, Présidence de la République
- M. Aden Ahmed Doualeh, Président, Autorité des Ports et des Zones Franches
- M. Abdi Farah Chideh, Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles
- M. Ibrahim Hamadou Hassan, Conseiller Technique, Premier Ministre
- M. Ali Ahmed Ali, Secrétaire Général, Ministère du Commerce et de l'Industrie
- M. Djama Mahamoud, Secrétaire Général, Ministère de l'Agriculture
- M. Aboubaker Doualeh Wais, Secrétaire Général, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
- M. Simon Mibrathu, Secrétaire Général, Ministère de l'Economie et des Finances
- M. Fayçal Mohamed Hadi, Secrétaire Général, Chambre de Commerce de Djibouti
- M. Mohamed Abdillahi Wais, Directeur, Office National du Tourisme de Djibouti. Le Comité Directeur est présidé par la Présidente du Comité National d'Organisation et en cas d'empêchement par le Vice-Président. Le Comité se réunit régulièrement et en tant que de besoin, notamment avec les Coordinateurs des Sous-Comités.

Article 4

Les Sous-Comités sont repartis comme suit

- Sous-Comité Elaboration, des Dossiers de Séances
- Sous-Comité Finances
- Sous-Comité Logistique Organisationnelle du Forum
- Sous-Comité Communication et Relations Publiques
- Sous-Comité Logistique d'Accueil et d'Hébergement
- Sous-Comité Sécurité. Outre la première séance d'installation qui sera provoquée par le Président du Comité National d'Organisation, les coordinateurs des Sous-Comités sont habilités à convoquer et organiser à leur convenance la fréquence des réunions de leur Sous-Comité respectif. Les coordinateurs des Sous-Comités sont tenus de rendre compte régulièrement de l'état d'avancement de leurs travaux respectifs, à travers les réunions de coordination du Comité Directeur auxquelles ils sont conviés. Les missions respectives des Sous-Comités et leur composition sont définies comme suit : Le Sous-comité Elaboration des Dossiers de Séances Ce Sous-Comité est chargé de la collecte de toutes les données susceptibles d'intéresser les investisseurs français participant au Forum et portant notamment sur
- le cadre juridique et réglementaire des affaires
- les données macro et micro économiques

- les réformes en cours et les perspectives de développement
- le commerce extérieur (données générales et relations avec la France)
- les secteurs porteurs
- les projets d'investissement public
- les projets du secteur privé en quête de partenariat
- etc. Sont membres de ce Sous-Comité
- Mme Souraya Hassan Houssein, Université de Djibouti, Coordinatrice
- M. Jalludin Mohamed, CERD
- M. Saïd Ismaël Awaleh, CERD
- Mme. Ouloufa Ismaël Abdo, Primature
- M. Abdallah Mohamed Digdig, Ministère de l'Emploi
- M. Abdourahman Ali Saïd, Secrétariat Général du Gouvernement
- M. Abdourahman Ali Abdillahi, Conseiller à la Présidence de la République
- Mme. Zeinab Kamil Ali, Autorité des Ports et des Zones Franches
- Mme. Hibo Osman Ahmed, Chambre de Commerce de Djibouti
- M. Almis Mohamed Abdillahi, Ministère de l'Economie et des Finances
- M. Dini Abdallah Omar, Ministère de l'Environnement
- Mme. Fathia Aden Mahamoud, Ministère des Télécommunications
- M. Aboubaker Osman Bobakar, Société Immobilière de Djibouti
- M. Kadir Abdallah Youssouf, Fonds de l'Habitat
- Mme. Amina Abdi Aden, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
- M. Amareh Ali Saïd, DISED
- Said Absieh Warsama, Conseiller du Secrétaire d'Etat à la Solidarité Nationale
- M. Malik Mohamed Garad, Banque Centrale de Djibouti
- M. Ibrahim Elmi Mohamed, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; Mme. Madina Mohamed Bourhan, ANPI
- M. Abdourazak Idriss, Ministère du Commerce et de l'Industrie. En vue d'une meilleure lisibilité, les documents de séances doivent être rédigés et conçus suivant un plan homogène et finalisés avant le 26 février 2009, dernier délai. Le Sous-Comité Finances Ce Sous-Comité est chargé de
 - finaliser l'élaboration des propositions budgétaires émanant des Sous-Comités
 - assurer la gestion des fonds nécessaires au financement des dépenses des préparatifs et du déroulement du Forum
 - mettre en place les modalités de contrôle rapide de la régularité des engagements et de l'acquittement des dépenses engagées
 - rendre compte régulièrement aux coordonnateurs de l'exécution du budget. Sont membres de ce Sous-Comité
 - M. Saïd Ismaël Hassan, Ministère de l'Economie et des Finances, Coordinateur
 - M. Mohamed Ali Hassan, Centre de Gestion Agréé de la CCD
 - M. Hassan Issa, Inspection Générale d'Etat
 - M. Houmad Abdallah, Ministère de l'Economie et des Finances
 - M. Ali Daoud Houmed, Banque Centrale de Djibouti
- M. Osman Hassan, Présidence de la République ; Le Sous-Comité Logistique Organisationnelle du Forum Ce Sous-Comité est chargé de toute la logistique organisationnelle et matérielle du Forum. Ainsi, il devra
 - servir d'interface auprès de l'Hôtel Kempinski

- s’assurer de la disponibilité des salles de conférence (plénière, ateliers, contacts individualisés, Secrétariat du Forum, etc.)
- préparation des banderoles
- s’assurer du bon fonctionnement des équipements de sonorisation nécessaires et de traduction simultanée dans tous les lieux de réunions
- agencer et décorer les lieux du Forum
- réquisitionner et gérer le planning des interprètes-traducteurs
- réquisitionner et gérer les hôtesse d’accueil en élaborant leur plan de travail, Gestion du Bureau de Secrétariat du Comité
- collecter et distribuer les documents destinés au Forum
- gérer les travaux de reprographie
- assurer les relations avec le Protocole d’Etat
- superviser l’accueil et l’installation des participants et des personnalités
- constitution des badges
- organiser les déjeuners et les réceptions offerts par Djibouti
- etc. Sont membres de ce Sous-Comité
- Mme. Nazli Abdallah Mohamed, CCD, Coordinatrice
- Melle. Roda Ahmed Doualeh, ONTD
- Melle. Khola Mohamed Ali, Zone Franche
- Mme. Fatouma-Willo, Sous-directrice de Recouvrement au Ministère des Finances
- Melle Habone Abdourahman Aden, Port de Djibouti
- M. Ibrahim Daher Ibrahim, Zone Franche
- Mme. Dakmo Souleiman Aouled, ANPI
- Mme. Amina Houssein Guireh, ANPI
- Mme. Dekah Ahmed Robleh, Secrétariat Général de la Présidence
- M. Ismaël Mohamed Madar, CCD
- M. Pierre Mangacha, CCD
- M. Abdourahman Mohamed Ahmed, Consultant. Le Sous-Comité Communications-Relations publiques Ce Sous-Comité est chargé de
- élaborer un projet de communication qui associe en amont largement les organes et journalistes de la presse internationale spécialisée
- élaborer, éditer et diffuser à l’intention des journalistes étrangers un dossier de presse sur les aspects de la vie à Djibouti
- éditer les documents spécifiques et promotionnels (ouvrages écrits, albums photos du pays, dépliants, affiches, spots télévisés)
- procurer les accréditations nécessaires à la presse locale et étrangère en collaboration avec la Direction de la Communication
- organiser les points de presse, les interviews et les plateaux TV et en faire une large diffusion nationale et internationale
- etc. Sont membres de ce Sous-Comité
- M. Khalid Haidar, Ministère de la Communication, Coordinateur
- M. Ali Dembio, Présidence de la République
- Melle. Idil Aden Robleh, CCD
- Melle Rahma Omar Kamil, ANPI

- Mlle. Fatouma Moussa Ahmed, Conseillère Juridique au Ministère des Finances
- Melle. Mandek Osman Bogoreh, Autorité des Ports et des Zones Franches
- Mme. Chafika Ahmed, ADDS
- M. Mohamed Osman Farah, La Nation
- M. Nasser Fahmi Abdallah, Agence Djiboutienne de l'Information
- M. Moumin Hassan Barreh, Al-Qarn
- Mme. Zeinab Mohamed, RTD. Le Sous-Comité Logistique d'Accueil, de Transport et d'Hébergement Ce Sous-Comité est chargé de l'Accueil, du Transport et des Réservations d'Hôtel des participants français au Forum. Il devra notamment
 - organiser et assurer tous les moyens permettant de faciliter l'accueil à l'arrivée, l'acheminement vers le lieu d'hébergement et les modalités de retour
 - élaborer un registre actualisé des arrivées et des départs
 - diffuser régulièrement ce registre auprès des instances du Comité
 - faciliter et effectuer toutes les formalités de visas
 - tenir un registre des réservations
 - établir la liste des chauffeurs et le plan d'affectation des véhicules
 - assurer le transport des participants sur tous les lieux
 - etc. Sont membres de ce Sous-Comité
- M. Ali Moussa Miad, coordinateur
- M. Mohamed Ismaël Ali, Protocole d'Etat
- M. Farah Abdourahman, Protocole d'Etat
- M. Omar Idriss Farah, Protocole d'Etat
- M. Hachim Houssein Farah, CCD
- M. Mohamed Djama Ali, Ministère de la Communication
- M. Liban Mohamed Djama, ANPI. Sous-Comité Sécurité – Lieutenant-Colonel Zein Ahmed Zein, Coordinateur
- Commandant Abdo Omar Farah
- Capitaine Daher Ladieh Wais. Sous-Comité Secrétariat – Mme. Ayane Hassan Omar, Conseillère à la Présidence de la République (coordinatrice)
- Mme. Saredo Djama Hachi, ANPI
- Mme. Nagad Houssein Mohamed, Secrétariat du PM
- Amran Awled Wabérie, ANPI
- Mme. Idil Nour Abdi, Secrétaire Secrétariat Solidarité Nationale
- Mme. Tahiya Yacin Ahmed, ANPI.

Article 6

De la disponibilité des membres Compte tenu de l'importance de l'organisation de ce Forum, tous les membres du Comité d'Organisation National devront être régulièrement disponibles et accorder toute la priorité à la préparation et l'organisation de cet événement.

Article 7

Du renforcement du Comité Le Président du Forum et le Président du Comité d'Organisation National sont autorisés à réquisitionner tout agent de l'Etat ou des Etablissements Publics susceptible d'apporter un concours à la préparation de ce

Forum. Ils peuvent également réquisitionner tout matériel (véhicules, photocopieuses, ordinateurs, etc.) appartenant à l'Etat ou aux Etablissements Publics.

Article 8

De l'application Les Ministres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent Arrêté.

Article 9

De la publication Le présent arrêté additif sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.
